Avantage non récurrent lié au(x) résultat(s) : fiche d'information individuelle

Ce document est à remettre à chaque travailleur individuellement lors du versement d'un avantage non récurrent lié au(x) résultat(s). Lorsque l'objectif n'est pas atteint et qu'aucun avantage n'est versé au cours d'une période de référence, cette fiche d'information est également remise au travailleur concerné à l'échéance de cette période.

La présente fiche est assimilée à un document social. Elle doit dès lors être conservée pendant 5 ans et ce, conformément aux dispositions fixées par l'arrêté royal n° 5 du 23 octobre 1978 relatif à la tenue des documents sociaux et les arrêtés d'exécution relatifs au compte individuel.

1. Identité du travailleur concerné par l'avantage : .....
   .....

2. Identification claire du plan d'octroi concerné ou, en cas d'introduction du plan d'octroi par une convention collective de travail, le lieu où il peut être consulté : .....
   .....
   .....
   .....
   .....
   .....

3. Identification de la période de référence concernée : .....

4. Pour chaque objectif, les résultats attendus, leur niveau de réalisation et la méthode utilisée pour vérifier la réalisation des objectifs fixés : .....
   .....
   .....
   .....
   .....
   .....
   .....

5. Modalités de calcul et de pondération de l'avantage et le montant octroyé au travailleur concerné ou l'indication du fait qu'il n'y a pas d'octroi d'avantage : .....
   .....
   .....
   .....
   .....
   .....
   .....

6. Date de versement de l'avantage lorsque celui-ci est dû : .....
   .....

7. L'avantage est soumis à une cotisation de solidarité dans le chef du travailleur à concurrence du plafond fixé à l'article 38, §3*novies* de la loi du 29 juin 1981 établissant les principes généraux de la sécurité sociale des travailleurs salariés. Au niveau fiscal, l'avantage est exonéré d'imposition à l'impôt des personnes physiques à concurrence du plafond fixé à l'article 38, §1er, al. 1er, 24° du Code des impôts sur les revenus.

Fait à ....., le .....

Pour ..... *(dénomination de l'entreprise)*

Signature de l'employeur
ou de son délégué *(précédée de la mention du nom de l'employeur ou de son délégué)*

Partena – association sans but lucratif - secrétariat social agréé d'employeurs par A.M. du 3 mars 1949 sous le n° 300.
Siège social : Rue Ravenstein, 36 à 1000 Bruxelles. TVA BE 0409.536.968.

Le SSE Partena ne peut en aucun cas être tenu responsable pour l'utilisation de ce modèle.